

## AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À :

OUELLETTE, Christian - préfet et maire de Delson

ROUTHIER, Pierre-Paul - préfet suppléant et maire de Châteauguay

BATES, Jocelyne - mairesse de Sainte-Catherine

BEAULAC, Johanne - mairesse de Saint-Philippe

BOYER, Jean-Claude - maire de Saint-Constant

DYOTTE, Normand - maire de Candiac

LETHAM, Walter - maire de Léry

MICHAUD, Lise - mairesse de Mercier

PAYANT, Sylvain - maire de Saint-Isidore

POISSANT, Lise - mairesse de Saint-Mathieu

SERRES, Donat - maire de La Prairie

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 152 & 156 du *Code municipal du Québec*, **AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil de la MRC de Roussillon est convoquée, par le secrétaire-trésorier, Gilles Marcoux, pour être tenue à huis clos le JEUDI, 11 MARS À 15 H, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Bail pour la location de l'emprise ferroviaire abandonnée Massena
5. Période de questions
6. Levée de la séance

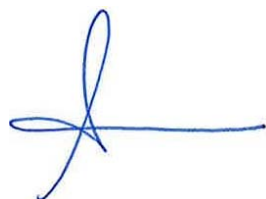
Le 2 octobre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, a adopté l'arrêté ministériel 2020-074 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 1020-2020 du 30 septembre dernier.

La MRC de Roussillon tiendra cette séance extraordinaire à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel c'est-à-dire, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit

.../2

être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

DONNÉ À Saint-Constant, ce 5 mars 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, looped initial 'G' followed by a horizontal line extending to the right.

Gilles Marcoux, MAP  
Directeur général et secrétaire-trésorier